



Aux contribuables de la municipalité de Nantes

Avis d'entrée en vigueur règlement numéro 522-25 sur la garde et le contrôle des animaux

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nantes, que le règlement numéro **521-25 sur la garde et le contrôle des animaux** a été adopté à la séance du conseil du 15 juillet 2025.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à la Municipalité de Nantes, ce 5^e jour du mois d'août 2025.

Ali Mohammed Ayachi,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 5^e jour du mois d'août 2025, l'avis public concernant l'adoption du règlement numéro 522-25 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 12:00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois d'août 2025 à 12:00.

Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et greffier-trésorier